



APPEL À PROJETS

*Appel à Projets
portant sur
la création de sociétés de production, d'édition et de
diffusion dans le domaine de la Bande Dessinée et de
l'Image*

RÉGION POITOU-CHARENTES

Date limite de candidature : **le 15 février 2010**

1 – CONTEXTE RÉGIONAL

La Vallée des Images fédère les acteurs du dessin, de l'animation, du cinéma, du multimédia, de l'art graphique, du design-packaging ou de l'emballage et représente un tissu professionnel et technique performant composé d'environ 1 700 entreprises et 13 600 emplois salariés en région Poitou-Charentes.

Des formations de qualité ainsi que des manifestations professionnelles d'envergure internationale lui ont donné une grande lisibilité.

Au coeur de cette Vallée des Images, la Bande Dessinée représente un secteur de la création dynamique et inventif. Porté par la place historique de la Bande Dessinée en région, des structures d'accompagnement adaptées telles que le SPMI Magélis, la Maison des auteurs, etc. et des lieux de diffusion et de promotion de la Bande-Dessinée reconnus (CIBDI) s'y sont développés.

Aujourd'hui la Région Poitou-Charentes est associée à la Bande Dessinée à travers l'emblématique Festival International de la Bande-Dessinée d'Angoulême. Elle bénéficie également d'un vivier professionnel riche autour de nombreux collectifs d'auteurs régionaux de Bande Dessinée.

Le marché de la Bande Dessinée occupe aujourd'hui une place essentielle dans le marché du livre mais son coût d'achat reste encore prohibitif pour le plus grand nombre.

Alors, afin de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre, de permettre aux talents régionaux de s'exprimer et au marché régional de l'édition de se développer, le Conseil Régional lance l'appel à projets suivant.

2 – OBJET DE L'APPEL À PROJETS

La Région décide de mettre en place une démarche destinée à faciliter le développement de la création dans le domaine de l'image et de la Bande Dessinée, permettre aux jeunes créateurs d'être accompagnés pour publier plus aisément leurs productions, favoriser les modes de diffusion et de commercialisation innovants et mettre sur le marché des ouvrages de qualité à des prix accessibles à tous.

3 – PORTEURS DE PROJET CONCERNÉS

La démarche sera mise en oeuvre avec les groupes d'acteurs suivants :

- auteurs et collectifs d'auteurs ;
- sociétés d'édition qui s'engagent dans la production d'ouvrages accessibles au plus grand nombre à coût raisonnable;
- tout porteur de projets souhaitant s'inscrire dans la dynamique de création et de développement de produits d'édition à bas coût .

Sont particulièrement recherchés le regroupement de plusieurs acteurs de préférence sous forme de SCOP, SCIC ,...

4 – PROJETS ELIGIBLES

Les projets déposés devront répondre aux caractéristiques suivantes:

- avoir des retombées économiques attendues majoritairement en Poitou-Charentes,
- représenter une alternative plus économique et plus écologique que les solutions existantes,
- mettre en oeuvre un prix de vente plus accessible aux ménages picto- charentais,
- répondre éventuellement à un «saut technologique»

5–CRITERE DE SELECTION

Les bénéficiaires s'engageront à respecter la charte régionale d'engagements réciproques relative à l'emploi, au dialogue social, à l'intégration territoriale et au respect de l'environnement téléchargeable en ligne sur le site de la Région.

Les projets éligibles seront examinés par un comité de sélection dont les membres seront soumis aux exigences de stricte confidentialité, sur la base des critères suivants :

- ✓ participation des acteurs Picto-Charentais au projet,
- ✓ impact économique régional attendu,
- ✓ qualité technique et originalité des solutions proposées (technologies employées, formes de commercialisation, performances, etc.),
- ✓ retombées en terme d'impact sur l'environnement,
- ✓ qualité du consortium le cas échéant (pertinence du rôle du porteur, maîtrise globale des compétences techniques, expérience préalable des acteurs, capacité financière, complémentarité des partenaires, qualité du principe d'accord sur la propriété intellectuelle).
- ✓ prix du produit accessible à l'ensemble des consommateurs.

Ce comité de sélection a pour rôle d'émettre un avis sur les projets conformes aux définitions mentionnées ci-avant.

Les candidats seront informés des résultats de la sélection et de l'orientation éventuelle vers un dispositif par courrier de la Région.

La date de réception de la lettre d'intention de candidature sera la date prise en compte pour l'éligibilité des dépenses, sans préjuger de l'octroi ou non de l'aide.

La décision finale de soutien du projet sera prise par l'exécutif régional après avis du comité de sélection.

6 –CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le texte de l'appel à projets et le formulaire de lettre d'intention sont téléchargeables depuis le site Internet de la Région : www.poitou-charentes.fr

Il pourra également être adressé par courrier sur simple demande.

Le candidat veillera ainsi à respecter le calendrier prévisionnel suivant :

- ✓ Lancement de l'appel à projets : 28 janvier 2010.
- ✓ Date limite pour la lettre d'intention et le pré-projet : 15 février 2010.
- ✓ Date limite de dépôt des projets : 15 mai 2010.

La lettre d'intention et le dossier de candidature devront être déposés directement à la Maison de la Région pendant les horaires d'ouverture ou adressé par courrier à :

RÉGION POITOU-CHARENTES

Maison de la Région

Appel à Projets

Direction de l'Économie

15 rue de l'Ancienne Comédie

BP 575 - 86021 POITIERS Cedex

7 - VALORISATION DES OPÉRATIONS

Les maîtres d'ouvrage lauréats s'engagent à mettre à disposition et/ou autoriser la Région à utiliser les supports nécessaires (photos, suivi de consommations, témoignages...) à des actions de communication pour présenter les résultats de l'appel à projets.

8 – CONTACTS POITOU-CHARENTES

Pour toutes demandes de renseignements :

Région Poitou-Charentes

Service Filières Aides Economiques

15, rue de l'Ancienne Comédie

BP 575

86 021 POITIERS CEDEX

contact : Aude Souriau

Tél. : 05.49.55.68.91

E-mail : a.souriau@cr-poitou-charentes.fr